

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

- Le Président du CCAS de Nœux Les Mines,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération en date du 11 avril 2008 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 10 décembre 2007 ;
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 19 décembre 2024 après avis du comité social territorial en date du 16 décembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
KAPOLA GHISLAINE	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	01/01/2025
DORANJO AUDREY	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	01/01/2025
DEMEY CHRISTINE	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	01/01/2025
TRIPOT NATHALIE	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
RUMEAUX VIRGINIE	Adjoint administratif	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Agent social principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
ROUZE ISABELLE	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
JONCKANS CAROLE	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
DAMBRINE HELENE	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

Avancement au grade de : Agent social principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
TOMICA AIMEE	Agent social	01/01/2025
GRONIER BRIGITTE	Agent social	01/01/2025
CROFT CLEMENTINE	Agent social	01/01/2025
TASSIN AMANDINE	Agent social	01/01/2025
FENDELERT VIRGINIE	Agent social	08/08/2025
GALLET MELISSA	Agent social	08/08/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
6	0	6

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
6	0	6

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Noeux Les Mines, le 20 décembre 2024
Le Président,

Serge MARCELLAK.



